

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

## des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000535

### Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D – 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champagney: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle: Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

<u>Etaient absents</u>: Auxon-Dessous: Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSK! Besançon: Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure: Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Morre: Gérard VALLET Pirey: Jacques COINTET Pouilley les Vignes: Jean- Michel FAIVRE Serre les Sapins: Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants: F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires: P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

<u>Objet</u> : Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Dijon, dans le cadre du TCSP

# Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Dijon, dans le cadre du TCSP

### Rapporteur: M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 20.815	Montant BP 2008 : 2 101 741,40 €  Montant de l'opération : 150 000,00 €
	Solde après cette opération : 1 951 741,40 €

#### Résumé:

Dans le cadre d'une démarche concertée avec d'autres agglomérations sur les projets de Transports en Commun en Site Propre, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes avec l'agglomération de Dijon en vue de la mise en place d'une assistance financière. Ce groupement de commandes devra ouvrir sur d'autres actions communes avec Dijon mais également avec d'autres agglomérations comme Tours ou Brest.

Différentes agglomérations, portant le projet de mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre à court terme, ont décidé d'une démarche collaborative et concertée, afin d'optimiser notamment leur ingénierie administrative et technique et leur plan de financement.

Lors d'une récente rencontre, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est accordé sur le principe de cette démarche avec les Présidents des Agglomérations de Tours, Brest et Dijon.

Il est donc proposé, dans un premier temps, l'établissement d'un groupement de commandes au titre d'une assistance financière, tout au long de la construction du Transport en Commun en Site Propre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'agglomération de Dijon, englobant :

- la définition et le suivi de la **stratégie de financement** du TCSP : analyse des variables et impact de leur évolution, suivi des calendriers prévisionnels de réalisation, analyse globale de dette de l'EPCI et définition subséquente d'une stratégie d'emprunt, mesure d'impact du projet sur la prospective globale budgétaire et financière de l'EPCI,...
- l'établissement et la gestion des procédures pour l'obtention de **prêts bonifiés**, notamment auprès de la BEI,
- l'assistance dans la procédure de consultation pour la souscription des autres financements bancaires,
- l'assistance dans la gestion active de ces contrats et le conseil sur les montages d'ingénierie financière des contrats souscrits,
- l'assistance dans toutes difficultés, voire contentieux portant sur l'exécution financière des marchés du TCSP,
- l'assistance en matière fiscale (notamment sur les problématiques liées à la TVA) : modalités de récupération de la TVA, régime d'imposition des biens afférents au projets,....
- éventuellement, l'assistance dans la création et l'animation d'une commission d'indemnisation amiable lors de la période de travaux.

Cette démarche de groupement de commandes ouvre la voie vers d'éventuelles autres actions dont d'autres groupements de commandes notamment en matière technique et industrielle.

Délibération du mercredi 25 juin 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### La convention constitutive du groupement de commandes

- Objet : la convention a pour objet de disposer d'une assistance financière tout au long de la réalisation du Transport en Commun en Site Propre. Elle détaille les différentes prestations que recouvre cette assistance financière et précise que le groupement est créé pour la passation d'un marché unique.
- Le coordonnateur du groupement de commandes : la C.A.G.B. mandate la Communauté du Grand Dijon pour assurer la coordination du projet et pour signer le marché à venir au nom du groupement.
- <u>La procédure de mise en concurrence retenue</u> est celle des marchés en Appel d'Offres (article 160 du code des marchés publics).

Ce marché sera constitué de 3 lots, comprenant, pour chacun d'entre eux, une partie en prix forfaitaire et une partie en marché à bons de commandes :

- Lot I : Plan de financement, prospective budgétaire et assistance budgétaire et comptable
- Lot 2 : Stratégie et ingénierie financière en matière d'emprunt
- Lot 3 : Assistance en matière fiscale

Conformément à l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, c'est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur qui est chargée d'examiner les offres et de prendre les décisions dans l'intérêt du groupement de commandes.

- <u>Montant prévisionnel des prestations</u> : le montant du marché est estimé à 300 000 € pour l'ensemble des prestations pour l'ensemble des membres du groupement, réparti de manière équivalente entre les besoins du Grand Dijon et ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
- <u>Dispositions financières</u>: la convention prévoit que chaque membre du groupement réglera en propre les prestations qui le concernent: 50% des prestations en prix forfaitaire et chacun des bons de commande qu'il aura émis.
- Durée de la convention : sa durée court jusqu'à la fin du marché conclu au titre de la convention.

Après avoir pris connaissance des termes du contenu de la convention constitutive du groupement de commandes au titre du projet de Transport en Commun en Site Propre et des éléments de consultation pour la mise en place d'une assistance financière, à l'unanimité, 5 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à :

- lancer, selon les dispositions du code des marchés publics, une procédure de marché en Appel d'Offres pour la mise en place d'une assistance financière sur le projet Transport en Commun en Site Propre,
- signer la convention ainsi que tous actes utiles à la mise en place d'un groupement de commandes avec le Grand Dijon pour cette mission,
- donner mandat à la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon pour assurer ses missions de coordonnateur,
- donner mandat au coordonnateur pour lancer le marché et signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, dans l'intérêt du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 120 Contre: 0 Abstentions: 5

Délibération du mercredi 25 juin 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

